

Devenir Référent Prévention dans son entreprise



Objectif

Maîtriser le cadre réglementaire des missions du Référent Prévention et participer activement à la démarche de prévention au sein de l'entreprise.

FORMATION



Qualifiante

— 21 heures

soit 3 jours de formation

Modalité pédagogique — PRÉSENTIEL ou CLASSE VIRTUELLE

— EN RÉSUMÉ

La formation-action "Devenir Référent Prévention dans son entreprise" permet de répondre aux obligations de l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés pour s'occuper de l'organisation de la prévention des risques professionnels, en accord avec la loi du 20 juillet 2011.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de maîtriser le cadre de leurs missions, d'évaluer les besoins de l'entreprise en matière de prévention et de participer activement à la mise en place d'une démarche de prévention participative adaptée aux activités de l'entreprise.

— COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques.
- Inscrire son action de Référent Prévention dans une démarche de prévention.
- Mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels.

— PÉDAGOGIE

Recueil des attentes pré-formation. Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes.

60 % pratique 40 % théorique.

Référence —

SDC01

PRÉREQUIS

Aucun.

PUBLIC

Tout salarié.

ORGANISATION

De 4 à 10 stagiaires.

INTERVENANTS

Formateurs spécialisés en prévention des risques et coachs en santé performance et Qualité de Vie au Travail.

ÉVALUATION

Évaluation formative pour validation des compétences acquises. Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation. Évaluation à chaud et à froid.

Le programme

1 Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques

- Le cadre légal et institutionnel de la prévention des risques professionnels.
- Les conséquences des risques dans l'entreprise : la santé, le travail, la performance.
- Les croyances et réalités entourant la santé et la performance.
- Les processus d'apparition des risques professionnels.
- Les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle.

2 Inscrire son action de Référent Prévention dans une démarche de prévention

- Cerner le champ de ses missions de Référent Prévention.
- Se situer par rapports aux autres acteurs de la prévention.
- Identifier les risques professionnels présents dans l'entreprise.
- Réaliser un diagnostic de santé et performance de l'entreprise.
- Proposer des formations prévention adéquates aux salariés

3 Mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels

- Faire participer les salariés au repérage des risques.
- Communiquer de manière adaptée pour une sensibilisation efficace.
- Analyser les accidents du travail.
- Transcrire les risques dans le DUERP.
- Proposer des actions de prévention et de protection et les transcrire dans le programme annuel de prévention.
- Participer à la rédaction du plan de prévention en cas d'intervention d'entreprise extérieure.
- Réaliser une veille préventive en interne et externe.